

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément en orthodontie**

**A.M. 14-01-2021**

**M.B. 22-01-2021**

***Erratum : M.B. 29-01-2021***

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2018 fixant la procédure d'agrément autorisant les praticiens de l'art dentaire à porter un titre professionnel particulier, l'article 3;

Vu l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément en orthodontie;

Considérant que Mme HANNOT Gisèle est démissionnaire;

Considérant que la Société de Médecine Dentaire a proposé un remplaçant à Mme HANNOT Gisèle;

Considérant que FEYE Antoine visé à l'article 1<sup>er</sup> remplit les conditions fixées à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2018 précité;

Considérant le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Considérant qu'il convient de nommer M. FEYE Antoine en remplacement Mme HANNOT Gisèle démissionnaire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément en orthodontie, Mme HANNOT Gisèle est remplacée par M. FEYE Antoine

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 14 janvier 2021.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY